

important que nos jeunes aient le moyen de montrer leur capacité. Il est important qu'il existe des compagnies au Canada afin de permettre à nos jeunes administrateurs de recevoir une formation. D'autant plus que cette formation ne s'obtient pas à l'université, mais s'acquiert par un apprentissage.

• (8.50 p.m.)

Il est naturel qu'une compagnie étrangère qui détient le contrôle d'une société envoie ses gens pour la gérer. Dans cette mesure, il est important que nous conservions un certain contrôle, ou que nous énoncions des principes directeurs pour la gouverne des compagnies canadiennes. Cette importance accordée au contrôle ne résiste pas à un examen attentif. Ce qu'il faut réellement, c'est une politique et je vois comment la Corporation de développement du Canada peut influer sur elle indirectement.

Permettez-moi de me référer à un incident où le contrôle exercé par le Canada pourrait avoir quelque portée. Depuis des années, les sociétés américaines ont acquis d'importants portefeuilles dans l'industrie minière du Nouveau-Brunswick. Il y a entre autres de bons gisements en puissance. Ces mêmes sociétés possèdent et exploitent d'autres gisements dans d'autres parties du monde. Naturellement, elles ne vont pas fermer ces dernières pour en ouvrir de nouvelles et les mettre en valeur même si elles ont un meilleur rendement. Elles s'en abstiendront tant que les investissements faits dans d'autres domaines ne se déprécieront pas. Voilà pourquoi il serait judicieux d'avoir au Canada une politique aux termes de laquelle les ressources seraient exploitées conformément à l'intérêt national. Il n'est pas nécessaire de réduire le contrôle.

On pourrait établir une politique pour l'exploitation des minerais et tout autre produit imaginable sans nécessairement adopter l'idée d'un contrôle canadien, parce que cela ne veut rien dire. Le contrôle canadien ne signifie rien. Ce dont nous parlons, c'est d'un contrôle exercé par des gens qui savent réaliser des bénéfices. L'objectif d'une société est de réaliser un profit. Nous devrions considérer avec un certain scepticisme cette répétition constante du principe de la mainmise canadienne. Je sais qu'il est astucieux au point de vue politique d'agir ainsi. Le grand public se rend compte que quelque chose cloche dans notre économie et on insiste sur la mainmise comme si c'était le principal problème, ce qui n'est pas le cas. Le véritable problème, c'est la gestion et l'établissement de la politique, dont il est question dans la deuxième partie concernant l'objet de la corporation. Le ministre a déclaré que l'objet de cette mesure est de permettre aux Canadiens d'investir plus facilement et de participer à l'essor économique du Canada.

On présume donc que c'est actuellement impossible, ce qui est absurde. Chaque année, les Canadiens investissent 800 millions de dollars dans des sociétés américaines. Ils pourraient en faire autant dans les sociétés canadiennes. Pourquoi ne le font-ils pas? C'est qu'ils peuvent obtenir une meilleure protection et une plus grande valeur pour leurs placements à long terme aux États-Unis qu'au Canada.

Avant de nous orienter tant bien que mal vers l'établissement de la Corporation de développement du

[M. Otto.]

Canada, croyant y voir une panacée, nous devons examiner trois régimes. Si les Canadiens préfèrent investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada c'est, entre autres, à cause de notre régime horrible de transactions boursières, et j'emploie le terme «horrible» de propos délibéré. Rien au Canada ne protège l'investisseur, ou ne lui donne même une chance honnête. Au Canada, en fait, nous avons un groupe de gens qui, par escroquerie, amène le Canadien à acheter des actions. Il le fait à ses propres risques et périls. Nous ne jouissons pas de la protection assurée aux États-Unis.

Nos bourses et le règlement qui les régit ont pour seul objectif d'amener les Canadiens à investir. Une fois l'argent versé, il n'y a pas de contrôle, et personne ne sait quel placement il fait. Le prospectus de la société canadienne ressemble très souvent à un conte de fée. On n'examine pas sérieusement les transferts d'actions entre les sociétés, ou la spéculation à laquelle on se livre. Par exemple, dans les industries d'extraction, environ 11c. de chaque dollar sont investis dans la mine et 89c. sont engloutis par la publicité et le jeu auquel se livrent les courtiers. Normalement, dans notre société, dès qu'une bonne entreprise est devenue publique, non sans frais, elle n'a plus besoin de produire. Tout le monde se précipite et les spéculateurs et les promoteurs se partagent les bénéfices. Chaque fois qu'une société rentable devient publique, les gens oublient qu'elle a une raison d'exister et la valeur des actions fluctue sans que le public ne soit protégé.

Si je compare notre régime avec le régime américain, je suis certain d'intéresser les députés. La Commission fédérale des États-Unis a institué une procédure aux termes de laquelle il est possible d'offrir des actions au grand public beaucoup meilleur marché qu'au Canada. Les Américains ont des lois qui protègent les droits des actionnaires. Ils peuvent contester la gestion et même les traitements des administrateurs. Il n'est donc pas étonnant que les sociétés américaines aient montré une tendance à devenir plus solides à la longue. Les choses ne se passent pas ainsi au Canada. Nous n'avons pas de lois pour protéger les actionnaires. Nos lois sont très simples: les actionnaires à participation majoritaire sont protégés, tandis que les actionnaires à participation minoritaire ne le sont pas. Au Canada, aucune loi sur les sociétés ne protège l'actionnaire à participation minoritaire.

**Une voix:** Ralliez-vous au NPD.

**M. Otto:** C'est une minorité dont je n'aimerais pas faire partie. A mon avis, c'est une minorité en quelque sorte perpétuelle, qui, apparemment...

**Une voix ...** qui ne pourrait être plus faible.

**M. Otto:** D'accord, elle ne pourrait être plus faible. Pas étonnant que les Canadiens investissent dans les sociétés américaines. Avant de s'engager à fond pour mettre cette mesure en vigueur, le ministre devrait examiner avec soin la jungle des valeurs boursières au Canada. Il n'est pas étonnant que les requins en ce domaine ne s'inquiètent pas de ce bill. Ils voient l'agneau et le castor venir se faire tondre, et ils aiguissent leurs cisailles. Leur expérience date de 50 ans. Avec tout le respect dû au ministre, à ses fonctionnaires et aux personnes qui seront affectées à cette société, je les avertis qu'ils pourraient se trouver à leur merci.